

Communiqué de presse

Cayenne, le 30 janvier 2026

Dernière ligne droite pour effectuer sa télédéclaration de ressources à la Caf !

Des relances par SMS ont été envoyées aux allocataires qui n'ont pas encore déclaré leurs ressources 2024 à la Caf.

👉 Si vous n'avez reçu aucune notification, vous n'avez aucune démarche à effectuer.

Sans cette déclaration, le versement des prestations sera suspendu dès janvier 2026.

Pour éviter toute interruption de paiement, les allocataires concernés doivent rapidement déclarer leurs ressources sur : **caf.fr > Espace Mon compte > Rubrique Mes ressources > Mes ressources annuelles**.

Il est également possible de réaliser cette démarche en ligne auprès de nos partenaires de proximité. La liste et les adresses des **points relais Caf** et des **France Services** sont consultables sur : **caf.fr > Ma Caf > Points d'accueil de votre Caf**.

À ce jour, **1 700 dossiers** sont encore en attente de déclaration, représentant près de 2 000 personnes (parents et enfants).

